



**DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT D'AMIENS
COMMUNE 80630 – BEAUVAL**

Arrêté n°A_2025_092

**Arrêté portant prolongation de l'interdiction de circulation et de stationnement
Cité de Doullens à Beauval**

Le Maire de BEAUVAL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à 2213-6 ;
Vu le Code de la Route et notamment l'article R 225 ;
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes et l'instruction Inter ministérielle sur la signalisation routière du 07 juin 1977,
Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu la demande d'un arrêté portant interdiction de circulation et de stationnement du 17 septembre 2025 de M. Pierre-Maxime FOUQUE, Adjoint responsable d'Affaires, entreprise DEMOUSELLE d'Abbeville

Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour permettre le bon déroulement des travaux de dépose du Réseau Haute-Tension Aérienne Route de Doullens à BEAUVAL, réalisés par l'entreprise DEMOUSELLE ainsi que d'assurer la sécurité du public, des usagers de la route et des ouvriers de l'entreprise ;

A R R E T E

Article 1er : Le mardi 23 septembre 2025 de 9h00 à 12h00, la circulation de tous les véhicules sera interdit du 61 HLM Route de Doullens au 1 cité de Doullens et le stationnement des véhicules sera interdit devant le 61 HLM Route de Doullens.

Article 2 : La signalisation temporaire de chantier sera prise en charge par l'entreprise DEMOUSELLE.

Article 3 : Les dispositions définies par l'article 1^{er} du présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation,

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché sur les lieux par le groupement.

Article 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Monsieur le Maire de BEAUVAL et la gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Beauval, le 18 septembre 2025

Le Maire, B. THUILLIER

